



Véhicule en dépôt vente forcé

Par **christobale**, le **14/05/2008** à **11:18**

J'ai acheté un véhicule neuf il y a un an chez un mandataire et je dans l'intention de le changer je suis allé le voir pour voir quel autre véhicule choisir. Il m'a proposé de mettre mon véhicule actuel sur une foire à laquelle il participait sans me préciser qu'il prendrait une commission sur la vente et qu'il mettrait mon véhicule en dépôt vente (j'ai cru qu'il mettrait en relation par la suite avec le client) aujourd'hui il a trouvé un acquéreur a t'il le droit de vendre mon véhicule sans mon consentement (lui me dit que oui) et que j' n'ai pas de délai de rétractation. Par contre il m'a fait signé un papier, mais ne m'a jamais donné de double (donc je n'ai pas eu connaissance des conditions générales) et n'a pas voulu m'en donner une copie lorsque je suis allé lui en demander une. Bien entendu si je veux récupérer mon argent je vais devoir lui acheter un nouveau véhicule. Merci de m'éclairer.

Par **jeetendra**, le **14/05/2008** à **11:38**

bonjour, êtes vous sur qu'il ne vous a pas fait signer un contrat de dépôt vente de votre véhicule moyennant une commission, c'est invraisemblable tout ça, si vous ne voulez pas qu'il vende votre véhicule faite le lui savoir par courrier recommandé avec accusé de réception, si vous n'avez rien signé comme document il ne peut garder votre véhicule et doit vous le restituer, cordialement

Par **christobale**, le **14/05/2008** à **11:44**

en fait c'es mon conjoint qui a signé un papier qui ne semblait d'après lui pas un papier officiel

mais lorsque j'ai demandé ce document ils ont refusé de m'en transmettre une copie ce qui me laisse penser qu'il ne s'agit pas d'un document conforme